«Françoise Férat - « Avenir de l'enseignement technique agricole »»

18/07/2012

Françoise Férat - « Avenir de l'enseignement technique agricole »

A l'heure des arbitrages budgétaires, Françoise Férat – sénateur de la Marne – a interrogé Stéphane Le Foll – ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – le 17 juillet dernier lors d'une séance de questions orales, sur la politique que compte mettre en œuvre le gouvernement quant à l'enseignement technique agricole.

La sénatrice – Rapporteur du budget de l'enseignement agricole pendant onze années consécutives – a rappelé qu'elle avait toujours à cœur de défendre au mieux les intérêts de cet enseignement, avec une motivation toujours intacte.

Elle a rappelé combien il s'agit d'un enseignement d'excellence, avec un taux d'insertion professionnelle exceptionnel de plus de 90 % de ses élèves, moins de 6 mois après l'obtention des diplômes. En ces temps troublés de crise sans précédent, qui impacte tant l'emploi de notre pays et surtout de nos jeunes, elle déplore qu'il ne soit pas plus mis en avant et que sa promotion ne soit pas faite à hauteur de ce qu'il mériterait.

Elle a insisté sur l'importance de favoriser le développement équilibré de toutes ses composantes – qu'il s'agisse du public, du privé temps plein ou du privé rythme approprié – car il faut travailler ensemble. Face aux demandes, besoins des chefs d'établissements, sur le terrain, l'attente se situe principalement sur l'encadrement avec des postes d'assistants d'éducation, d'assistants de vie scolaire…

Elle a également rappelé qu'il est primordial que les synergies avec le ministère de l'éducation nationale perdurent et se développent. C'est vrai à l'échelon central, pour la définition des politiques éducatives, la mise en œuvre des réformes, les référentiels des formations et la conception des épreuves. Mais l'échelon régional doit être également très actif. La consolidation des coopérations s'opère dans le respect des spécificités de chacun, mais dans un esprit nouveau de coresponsabilité. Cela permettra de desserrer l'étau budgétaire, par l'optimisation des fonctionnements et des coûts.

Le ministre lui a précisé qu'il partageait son attachement à l'enseignement agricole. Qu'il doit être soutenu et développé, car il permet une bonne insertion professionnelle. Il a confirmé la création de 50 postes d'enseignants et 60 postes d'encadrement. Il l'a également assuré que la coordination avec l'éducation nationale se poursuivrait. Engagement qu'a également pris son collègue Vincent Peillon – ministre de l'éducation nationale – interrogé sur ce sujet par la sénatrice lors de son audition devant la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

La sénatrice souligne qu'il sera indispensable de respecter ces engagements.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC